

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 29 Septembre 2008

Objet : L'an deux mille huit et le **vingt-neuf Septembre**
à **17 heures 30**

**Création d'un
fond de réserve
et déficit 2007**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit
par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON**

Présents ou représentés :

0809/01

**MM. THAON, BLANCHI, CORNIGLION, DARCHY, GILLY, FRANCO,
FRERE, GINESY, IPPOLITO, LEMOUTON, LORENZI, MARY,
MANFREDI, MORANI, MORIN, PRIOUT, SPINELLI, SZALENIEC, VELAY,
VESTRI, VICTOR.
MMES BRUN-ROSSO, CHESNAIS, COLLE, EL HEFANOUI, FORESTIER,
GASTALDI, MAIFFREDI, PETTENARO, PRATICO, RENAUDO, VACCARI.**

1/ Fond de réserve

Le Président rappelle qu'aux dernières réunions du Comité Syndical, il avait été débattu des difficultés de trésorerie rencontrées par le Syndicat Mixte lors de la fin de l'année 2007. Il a été envisagé l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'un service bancaire. Cette solution n'a pas été retenue car trop onéreuse compte tenu de son utilisation limitée aux deux derniers mois de l'année.

Différentes réunions se sont tenues avec les services financiers du Conseil Général. Il a été proposé de créer un fond de réserve d'un montant de 50 000 € qui permettrait au Syndicat Mixte de clôturer les fins d'année sans problème de trésorerie.

Il conviendrait d'inscrire cette somme en dépense sur la ligne 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement ». Cette somme est ensuite appelée à être réinscrite, sur la même ligne, à chaque budget supplémentaire sans recette supplémentaire (64 %).

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes prévoit d'abonder ce fond de 32 000 € représentant sa participation. Le complément devra être apporté par les communes membres par une participation de 18 000 €.

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Suite délibération 0809/01

2/ Déficit 2007

Afin d'absorber le déficit 2007 reporté sur le budget supplémentaire 2008, le Président indique que la direction des finances du Conseil Général a accordé au Syndicat Mixte une participation complémentaire d'un montant de 12 800 € (64 %).

Reste à la charge des communes la somme de 7 200 € à répartir entre les différents membres.

3/ Conclusion

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes apporte un crédit complémentaire de 44 800 €.

Il sera demandé aux communes une participation exceptionnelle d'un montant de 1 200 € pour créer le fond de réserve de 50 000 € et résorber le déficit 2007.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- Accepte la création d'un fond de réserve destiné à éviter certaines difficultés de trésorerie en fin d'année d'un montant de 50 000 €.
- Décide de résorber le déficit 2007 par un appel à cotisations complémentaires.
- Charge le Président d'émettre les titres correspondant :
Conseil Général : 44 800 €
Communes : 1 200 € par commune membre

VOTES des membres présents : Pour = 25
Contre = 4
Abstention = 3

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

